

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 DAC 21 Subvention (5.000 euros) et convention avec l'association L'étoile du Nord (18e) pour soutenir son projet d'investissement.

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association L'étoile du Nord (18e) et la signature d'une convention correspondante ;

Vu l'avis du Conseil du 18e arrondissement en date du 4 novembre 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'investissement de 5.000 euros est attribuée en 2019 à l'association L'étoile du Nord, 16 rue Georgette Agutte (18e). 2019-09948 ; 16322

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à hauteur de 5.000 euros sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants.

Article 3 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention correspondante avec l'association L'étoile du Nord (18e), dont le texte est joint à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO